

**PROCES VERBAL**  
**Commune de Moulins-en-Bessin**  
**Département du Calvados**

**Séance du 15 / 04 / 2024**  
**Date de la Convocation : 08 / 04 / 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 Avril à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à l'ancienne mairie de Cully - 21 Rue de Verdun à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10 à 19h30 - 11 à 19h37 - 12 à 19h38

Nombre de votants : 12 à 19h30 - 13 à 19h37 - 14 à 19h38

**Présents** : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE, Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Patricia LAURENT, Noémie LECOMTE (arrivée à 19h38), Séverine LENOEL (arrivée à 19h37), Patrice RENAUD, Nicolas SOYEZ (Conseillers).

**Absents excusés** : Josette GUILBERT, Catherine MICHEL (pouvoir donné à Hervé GUIMBRETIERE), Grace RUFIN (pouvoir donné à Jean-Daniel LECOURT).

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Monsieur Nicolas SOYEZ est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Lundi 15 Avril 2024 à 19 heures 30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Février 2024
2. Entreprise LAMOUR (Panneaux Photovoltaïques) : Devis et avenant n°1
3. Entreprise HARET DECO (Menuiseries intérieures bois) : Devis et avenant n°1
4. Entreprise CELFY (Plomberie Chauffage Ventilation) : Devis et avenant n°2
5. Subventions 2024 aux associations
6. Aides aux voyages scolaires
7. Identification des Zones d'Accélération des Energies renouvelables - ZAEnR
8. Questions et informations diverses

# 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du Lundi 19 Février 2024

A 12 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

\*\*\*\*\*

Arrivée à 19h37 de Séverine LENOEL et à 19h38 de Noémie LECOMTE.

Madame la Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation de la mairie et de l'aménagement de ses abords, il est nécessaire de faire des avenants avec certaines entreprises. Avant de présenter les différents avenants, il est important de faire un point budgétaire :

N° LOT	Travaux	Entreprise	DEVIS APPEL OFFRES			AVENANTS			TOTAL TTC
			Montant HT	TVA	Montant TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC	
Lot N°1	Démolition Gros œuvre	BATINID	55 160,00 €	11 032,00 €	66 192,00 €				
Avenant N°1	Mur	BATINID				4 196,40 €	839,28 €	5 035,68 €	
Avenant N°1	Démolition dalle	BATINID				700,00 €	240,00 €	940,00 €	
		BATINID							72 067,68 €
Lot N°2	Isolation par l'extérieur	ATV	45 500,00 €	9 100,00 €	54 600,00 €				
		ATV							54 600,00 €
Lot N°3	Menuiseries extérieures	CTIBAT	54 211,00 €	10 842,20 €	65 053,20 €				
		CTIBAT	22 008,00 €	2 200,30 €	24 208,30 €				
Avenant N°1	modification porte	CTIBAT				9 455,00 €	2 027,20 €	11 482,20 €	
		CTIBAT							77 774,30 €
Lot N°4	Cloison Plafonds	HARET DECO	50 525,10 €	10 105,02 €	60 630,12 €				
		HARET DECO	13 974,90 €	2 794,98 €	16 769,88 €				
		HARET DECO							77 400,00 €
Lot N°5	Menuiseries Intérieures Bois	HARET DECO	24 241,19 €	4 848,24 €	29 089,43 €				
		HARET DECO	2 508,81 €	501,76 €	3 010,57 €				
Avenant N°1		HARET DECO				9 462,25 €	1 892,45 €	11 354,70 €	
		HARET DECO							20 745,30 €
Lot N°6	Electricité lumineuses	INSTAL CAEN	20 683,15 €	4 136,63 €	24 819,79 €				
		INSTAL CAEN	9 120,92 €	912,09 €	10 033,01 €				
Avenant N°1	prises RJ45 et baie informatique	INSTAL CAEN				507,30 €	92,84 €	600,14 €	
Avenant N°1	alimentation pour thermostat	INSTAL CAEN				278,04 €	27,80 €	305,84 €	
		INSTAL CAEN							35 758,78 €
Lot N°7	Plomberie Chauffage Ventilation	CELFY	56 750,10 €	11 350,02 €	68 100,12 €				
		CELFY	11 723,13 €	1 172,31 €	12 895,44 €				
		CELFY	5 526,77 €	308,97 €	5 835,74 €				
Avenant N°1	chauffe eau radiateurs	CELFY				4 368,36 €	564,23 €	4 932,59 €	
Avenant N°2	Evacuation dans le vide sanitaire	CELFY				4 169,53 €	559,53 €	4 729,06 €	
		CELFY							86 622,57 €
Lot N°8	Peinture sol souple	GILSON	26 500,00 €	5 300,00 €	31 800,00 €				
		GILSON	8 500,00 €	850,00 €	9 350,00 €				
		GILSON							41 150,00 €
Lot N°9	Falence	CMC	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €				
		CMC	1 200,00 €	120,00 €	1 320,00 €				
		CMC							2 760,00 €
Lot N°10	VRD Espaces Verts	RV Bayeux	63 000,00 €	12 600,00 €	75 600,00 €				
Avenant N°1	Réseaux extérieurs pour microstation	RV Bayeux				6 332,60 €	1 266,52 €	7 599,12 €	
		RV Bayeux							83 199,12 €
	<b>TOTAL</b>		<b>472 328,08 €</b>	<b>88 409,52 €</b>	<b>560 737,60 €</b>	<b>7 101,94 €</b>	<b>1 557,91 €</b>	<b>8 659,85 €</b>	<b>552 077,75 €</b>
Lot N°11	Panneaux Photovoltaïques	LAMOUR	90 245,00 €	18 049,00 €	108 294,00 €				
Avenant N°1	changement panneaux	LAMOUR				9 270,00 €	1 854,00 €	11 124,00 €	
		LAMOUR							97 170,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>90 245,00 €</b>	<b>18 049,00 €</b>	<b>108 294,00 €</b>	<b>9 270,00 €</b>	<b>1 854,00 €</b>	<b>11 124,00 €</b>	<b>97 170,00 €</b>
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>562 573,08 €</b>	<b>106 458,52 €</b>	<b>669 031,60 €</b>	<b>16 371,94 €</b>	<b>3 411,91 €</b>	<b>19 783,85 €</b>	<b>649 247,75 €</b>

Conclusion : au regard des modifications effectuées lors du suivi de ce chantier, le montant total du marché de travaux de rénovation de la mairie et de l'aménagement de ses abords est actuellement respecté.

## 2- Entreprise LAMOUR (panneaux photovoltaïques) : Devis et avenant n°1 Travaux de réhabilitation de la mairie de Martragny

Madame la Maire informe que Monsieur BOREY architecte, a adressé un devis de l'entreprise LAMOUR qui annule l'offre de prix initial déposée lors de passation du marché.

En effet, celui-ci supprime et remplace les panneaux photovoltaïques initialement prévus en raison d'un problème d'approvisionnement. Ces nouveaux panneaux photovoltaïques ont

été approuvés par le SDEC Energie, partenaire sur ce chantier. Par conséquent, le devis négatif s'élève à -11 124.00€/TTC.

Madame la Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le devis et l'avenant n°1 de l'entreprise LAMOUR.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Donne l'autorisation à Madame la Maire de signer le devis et l'avenant n°1 de l'entreprise LAMOUR.

3- Entreprise HARET DECO Lot 5 - (Menuiseries intérieures bois) : Devis et avenant n°1  
Travaux de réhabilitation de la mairie de Martragny

Madame la Maire informe que Monsieur BOREY architecte, a adressé un devis de l'entreprise HARET DECO, pour le lot 5, qui annule l'offre de prix initial déposée lors de passation du marché.

En effet, après vérification de la charpente, il n'est pas nécessaire de traiter le bois car celui-ci est en parfait état. Par conséquent, le devis négatif s'élève à -11 354.70€/TTC.

Madame la Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le devis et l'avenant n°1 de l'entreprise HARET DECO.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Donne l'autorisation à Madame la Maire de signer le devis et l'avenant n°1 de l'entreprise HARET DECO.

4- Entreprise CELFY (Plomberie Chauffage Ventilation) : Devis et avenant n°2  
Travaux de réhabilitation de la mairie de Martragny

Madame la Maire informe que Monsieur BOREY architecte, a adressé un devis de l'entreprise CELFY, qui complète l'offre de prix initial déposée lors de passation du marché.

En effet, en l'absence de plans de réseaux datant de la construction du bâtiment et après implantation des appareils sanitaires, il s'avère qu'il est nécessaire de créer un réseau d'évacuation dans le vide sanitaire de la partie logement et de la future mairie. Par conséquent, le devis s'élève à 4 728.86€/TTC.

Madame la Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer le devis et l'avenant n°2 de l'entreprise CELFY.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Donne l'autorisation à Madame la Maire de signer le devis et l'avenant n°2 de l'entreprise CELFY.

## 5- Subventions 2024 aux associations

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que les commissions finances et cohésion sociale se sont réunies le 3 Avril 2024.

Monsieur Alain DAIREAUX présente la proposition d'attribution de subventions aux associations pour 2024. Il indique que si une association n'a pas précisé de montant souhaité, la commune contribue à hauteur de 10€ par adhérent de Moulins en Bessin.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2024 selon le tableau ci-dessous :

NOM	2024				Mbres MEB	Mbres hors MEB
	Demande		Subvention			
	Normale	Except	Normale	Except.		
"Assoc" Vaux sur Seulles	110		110		16	121
ADMR	300		250		10	
Aides individuelles voyages scolaires collège Creully	250			1000	16	
ALCL Ponts sur Seulles	51		51		6	89
Amicale des Anciens combattants	300		300		7	3
Association de Sauvegarde de l'Eglise de Rucqueville	300		300		10	32
Association des Aînés du canton de Thue et Mue	544		544			
Association des Maires du Canton	10		10			
Association des Parents d'Elèves école de Coulombs - APE Gribouilles	800		600		133	
Association des Saint Léger de France et d'ailleurs	54,4		54,4			
Association Route Serge Saint Sculpteur	50		50			
Association Sportive 3 Vallées	323		323		38	262
Comité des Sports et Loisirs de Coulombs	500	3000	500	1500	14	
Creully Running Team	200		60		6	55
Cully Animation	800		800		8	
Entente Sportive et Culturelle Bi Cross Club - BMX	2000		500	1500	7	73
FC Thaon Bretteville Le Fresne	110		90		9	392
Ferme Culturelle du Bessin	780		390		8	
MJC Val de Seulles	180		80		8	
Moulins-en-Bessin Temps Libre	300		300		28	42
Tennis Club de Creully	400		370		37	285
	<b>8362,4</b>	<b>3000</b>	<b>5882,4</b>	<b>4000</b>	<b>361</b>	<b>1354</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11362,4</b>	<b>9682,4</b>			

Mesdames Patricia LAURENT, Noémie LECOMTE et Monsieur Jean-François COLLIN, en tant que membres d'associations listées ci-dessus, quittent la salle pour le vote.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 11 VOIX POUR

Valide le versement des subventions 2024 aux associations, tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

## 6- Aides aux séjours scolaires - année 2024

Des parents de collégiens de Moulins en Bessin ont adressé des mails pour solliciter la participation financière de la commune aux séjours scolaires de leur enfant.

A la demande de la mairie, le collège de Creully a adressé à la commune par courriel le 12 Mars 2024 un tableau récapitulatif des enfants de Moulins en Bessin qui ont des séjours prévus.

La commission cohésion sociale du 3 Avril 2024 a proposé d'allouer, sur demande des parents, la somme maximale de 50€/an et par enfant de Moulins en Bessin pour les séjours scolaires.

Madame la Maire précise que ces versements se feront par virement sur le compte des parents. La commune demandera au collège en amont, pour les années à venir, ses futurs projets de séjours. Il sera donc à nouveau étudié les conditions d'attribution de cette aide.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

Accorde la somme maximale de 50€/an et par enfant de Moulins en Bessin pour les séjours scolaires.

#### 7- Identification des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

La loi N° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux élus de toutes les communes en France de proposer sur leur territoire les différentes sources d'énergies renouvelables possibles.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAEnR).

La définition des ZAEnR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAEnR, dans la mesure où un projet situé en ZAEnR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers.

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (EnR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR déjà installée. (L141-5-3 du code de l'énergie). Pour les porteurs de projet, cela donne un signal fort.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat soit organisé au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI.

Bilan de la concertation de la population par Monsieur GUIMBRETIERE, rapporteur :

Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR pour les EnR (le solaire photovoltaïque, chauffage par géothermie) ont été mis à disposition du 08 mars au 05 avril 2024 auprès de la population de la commune de Moulins en Bessin selon les modalités suivantes : application communale, site internet, distribution sur support papier. Les remarques et suggestions ont été faites par courriel à l'adresse mairie@moulinsenbessin.fr, aucune par courrier au 1040, rue de Creully 14740 Moulins en Bessin.

Le rapporteur indique que 3 personnes ont émis des remarques ou observations par courriel (bilan en annexe).

A l'issue de la concertation, les ZaEnR identifiées sont les suivantes :

- Mairie de Moulins en Bessin (BO164) : le projet, en cours de réalisation, bénéficiera de 200 m2 de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière à pellets

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE précise que les informations entre parenthèses, correspondent aux numéros cadastraux.

- Parking RPI de Moulins en Bessin (ZD0140)

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE indique qu'il faut l'accord de l'EPCI pour mettre des panneaux sur les écoles.

- Parcelle communale (en partie) de Coulombs (186 ZD0058) projet à définir
- Autres emplacements : les bâtiments communaux comme les presbytères de Cully (AB0147) et de Martragny (A0669), les anciennes écoles de Coulombs (AB0047) et de Cully (212 AB0037), la salle polyvalente de Martragny (ZB0047)

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour :

- Approuver le bilan de la concertation,
- Arrêter les propositions des zones d'accélération telles présentées ci-dessus,
- Transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Seules Terre et Mer en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le département.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 14 VOIX POUR

- Approuve le bilan de la concertation,
- Arrête les propositions des zones d'accélération telles présentées ci-dessus,
- Transmet la présente délibération à la Communauté de Communes Seules Terre et Mer en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le département.

**Retour Commission Finances :** La commission finances s'est réunie le 27 mars dernier pour faire un point budgétaire et évoquer la possibilité de faire un emprunt. En effet, lors du conseil municipal du 19/02/2024, une délibération a été prise pour une demande de simulation d'emprunts. Mme FAYAT, conseillère aux décideurs locaux (DGFIP), recommande de ne pas faire d'emprunt actuellement.

Madame la Maire décide de suivre l'avis de la conseillère en attendant la prochaine rencontre avec Madame FAYAT fixée au 30 Mai 2024.

Monsieur Jean-François COLLIN ajoute que la commune a réalisé les demandes de subventions et a engagé les travaux à la bonne époque. Malheureusement, la conjoncture actuelle n'est pas favorable.

**Points sur les travaux en cours :** mairie et effacements des réseaux (Cully et Martragny).

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE évoque l'effacement de réseaux Rue des Verts Prés à Coulombs en précisant que la réception n'a pas encore eu lieu.

Madame la Maire ajoute que Rue des Verts Prés l'entreprise Martragny TP est dans la capacité de débiter les travaux de voirie fin mai, début juin 2024.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE informe que les effacements de réseaux à Martragny sont terminés et qu'il a rendez-vous avec les intervenants pour ceux de Cully.

Mairie : les travaux avancent et les pièces prennent forme. Monsieur Jean-Daniel LECOURT informe que les supports pour les panneaux photovoltaïques sont mis et que l'installation devrait être effective cette semaine.

**Travaux marquage au sol :** des travaux de marquage au sol seront effectués par la Communauté de Communes Seullès Terre et Mer. Un état des lieux a été donné à Monsieur LEDOS de la Société VRD Services.

**Elections Européennes du dimanche 09 juin 2024 :** planification de la tenue des bureaux de vote n°1 et n°2. En raison des travaux à la mairie de Moulins en Bessin, le bureau de vote n°1 se tiendra à la Salle Polyvalente (Martragny). Le bureau de vote n°2 se tiendra au RPI de Coulombs. Le 18 Mai 2024, la commune aura la liste des candidats.

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE rappelle qu'il est possible de donner procuration par internet.

**Fermeture de la Mairie :** la mairie sera fermée du lundi 06 mai au vendredi 10 mai 2024 inclus.

Madame la Maire informe les conseillers que suite à la délibération du 06/03/23 l'autorisant à faire des virements de crédits en fonctionnement, la commune va devoir faire des mouvements comptables de chapitre à chapitre.

En 2018, un titre de recettes de 1080€ avait été émis à l'encontre de « Ouest Terrassement ». La commune doit donc faire une annulation de titre sur exercice antérieur (compte 673) suite au jugement.

Au Budget Primitif 2024, il n'y a que 500€ sur la ligne « 673 », il faut donc y ajouter 580€ :

Virement de crédit : Fonctionnement	compte 011 « 60633 »	- 580€
	compte 67 « 673 »	+ 580€

Madame la Maire informe que la commune reçoit déjà des demandes pour les stickers du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement. Madame la Maire précise qu'elle devra aller les récupérer à l'intercommunalité Seulles Terre et Mer et qu'un webinaire est prévu ce jeudi avec la préfecture pour obtenir plus d'informations.

Madame la Maire informe que la commune a reçu un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général pour la restauration des milieux aquatiques sur les affluents de la Seulles. A ce sujet, Monsieur Jean-Daniel LECOURT précise que le Pont de Cully au Petit Vey va être réaménagé.

Monsieur Alain DAIREAUX demande le nettoyage du mur du cimetière de Martragny.

Madame Séverine LENOEL demande la réouverture du parking car il n'y a pas de place pour se garer. Madame la Maire précise que l'arrêté va jusqu'au 31 Mai 2024. Une réunion sur site a été demandée auprès du maître d'œuvre et de société OXALIS.

Des élus évoquent qu'il y a des plaintes pour déjections de chiens et de chevaux. Madame la Maire indique que ce point a déjà été rappelé aux administrés via Citykomi.

Monsieur Jean-François COLLIN pose la question de la purge Rue Richemont (Cully) ainsi que la bouche d'égout Rue de Verdun (Cully) à côté des boîtes à lettres. Monsieur Jean-Daniel LECOURT s'en charge.

Madame la Maire demande de fixer les dates des prochaines commissions :

- Commission Finances / Marchés : 27 Mai à 18h30
- Commission Urbanisme, travaux, aménagements : 17 Juin à 18h30
- Commission Cadre de vie, patrimoine, environnement : 30 Mai à 18h30
- Commission Cohésion sociale : (bulletin communal) 13 Mai à 18h30 – 3 Juin à 18h30

La prochaine réunion de travail aura lieu le jeudi 06 juin 2024 à 18h30 (si besoin)  
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 10 juin 2024 à 19h30

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

Fin de séance à 20h51

Secrétaire de séance  
Nicolas SOYEZ



Madame la Maire,  
Véronique GAUMERD

